ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

DU COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ANNONCE ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Le Comité Départemental des Alpes Maritimes annonce la tenue de son assemblée générale élective qui se déroulera :

**Samedi 20 juin 2020**

**De 10h00 à 12h00**

**Le lieu sera communiqué dés confirmation de la salle**

Conformément aux statuts du comité départemental des Alpes Maritimes l’assemblée générale élective réunira les présidents des associations affiliées, à jour de leur cotisation annuelle ou à défaut un licencié du club mandaté par le président.

L’ordre du jour complet sera communiqué avec les convocations pour l’assemblée générale élective.

Dans le cadre de cette assemblée générale élective, le comité départemental des Alpes Maritimes en application de l’article 12 des statuts de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées lance un appel à candidature pour :

- les mandats de représentant des clubs aux assemblées générales de la fédération pour 5 représentants

- les mandats de représentant des clubs aux assemblées générales de la ligue régionale Provence Alpes-pour 2 représentants

Le Comité Départemental des Alpes Maritimes dispose de 7postes de représentants départementaux des clubs à pouvoir, (5 représentants pour l’assemblée générale de la fédération, plus 2 pour la ligue régionale Provence Alpes-Côte d’azur).

En application de l’article 5 des statuts du Comité Départemental des Alpes Maritimes de Karaté et Disciplines Associées, un appel à candidature est lancé pour le renouvellement du Bureau Exécutif.

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 29 mai 2020 soit 20 jours francs avant la date de l’assemblée générale élective.

Les convocations seront transmises au plus tard 15 jours francs avant l’assemblée générale élective.

La Présidente

PERONNET Dominique